

Arrêté n° 24/0026

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction de la Stratégie Territoriale, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Monsieur Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale.

Annule et remplace l'arrêté 23/0048

### ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction de la Stratégie Territoriale comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de la Direction de la Stratégie Territoriale : visa conjoint avec la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Direction de la Stratégie Territoriale, dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.

⇒ Signature de tout courrier, document, convention et acte relatifs à la mise en place, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de peuplement à travers la mixité sociale, les quartiles LEC (Loi Egalité Citoyenneté), la gestion des contingents, les publics prioritaires et les attributions valorisées Action Logement Services.

⇒ Signature de tout courrier, document, convention et acte relatifs à la mise en place, la mise en œuvre et le suivi :

- De la Stratégie Patrimoniale.
- Du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP).
- Du Plan Pluriannuel de Travaux (PPDT).

- Des grands projets.
- Du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), à travers les opérations de démolition ou de requalification lourde de logements locatifs sociaux, le relogement et l'accompagnement au relogement des ménages.
- Des diagnostics au service de la stratégie globale.
- De la transition écologique.
- Du Système d'Information Géographique (SIG).
- Du BIM.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, des prestataires qui relèvent du ressort de la Direction de de la Stratégie Territoriale.

⇒ Dépôt de plainte, (hors plainte simplifiée via l'observatoire des troubles à la tranquillité) au nom de LMH avec constitution de partie civile le cas échéant, auprès des autorités compétentes pour les actes de vandalisme ou autres commis à l'encontre du patrimoine sur lequel intervient la Direction de la Stratégie Territoriale, ainsi que pour les agressions réalisées sur le personnel pour lequel il exerce une autorité hiérarchique.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame Eva NANINCK, en sa qualité de Responsable de la Stratégie Patrimoniale et Grands Projets.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 11 avril 2024

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

Le Directeur de la Stratégie Territoriale.

Youssef CHOUAF



La Responsable de la Stratégie Patrimoniale et Grands Projets

Eva NANINCK



DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
Direction Stratégie Territoriale Peuplement	Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Assistants Nathalie HANSART Juliette BUSIGNIES	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement entre 300€ et 30 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF	Directeur Général Maxime BITTER visa 2	Assistants Nathalie HANSART Juliette BUSIGNIES	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement supérieures à 30 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF + DG Maxime BITTER visa 3	Directeur Général Maxime BITTER visa 2 et 3	Assistants Nathalie HANSART Juliette BUSIGNIES	Se remplacent entre elles

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLACANT SUBDELEGATAIRE
Direction Générale Direction Stratégie Peuplement Attractivité Suivi NPNRU	Commandes Fonctionnement Direction inférieures à 300€ TTC	Directeur Youssef Chouaf avec subdélégation pour visa et réception		Chargés d'étude /de mission Josef SACEPE - Frédérique OLLION - Eva NANNINCK - Claire MAUDUIT - Lilly RAHAROLAHY - Nathalie HANSART	Se remplacent entre eux
	Commandes entre 300€ et 3 000€ TTC	Directeur Youssef Chouaf avec subdélégation pour visa et réception + visa 2	Directeur Général Maxime BITTER visa 2	Chargés d'étude /de mission Josef SACEPE - Frédérique OLLION - Eva NANNINCK - Claire MAUDUIT - Lilly RAHAROLAHY - Nathalie HANSART	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Direction supérieures à 3 000€ TTC	Directeur Youssef Chouaf avec subdélégation pour visa et réception + visa 2 + Directeur Général visa 3	Directeur Général Maxime BITTER visa 2 et remplacement du Directeur général selon les procédures habituelles visa 3	Chargés d'étude /de mission Josef SACEPE - Frédérique OLLION - Eva NANNINCK - Claire MAUDUIT - Lilly RAHAROLAHY - Nathalie HANSART	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
Direction Stratégie Territoriale Peuplement	Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement entre 300€ et 3 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Responsable peuplement Joseph SACEPE	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF visa 2	Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement entre 3 000€ TTC et 100 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Responsable peuplement Joseph SACEPE + visa 3 Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF visa 2 + DG Visa 3	Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Supérieures à 100 000 € TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Responsable peuplement Joseph SACEPE + visa 3 Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF visa 2 + remplacement DG selon modalités habituelles	Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
Direction stratégie patrimoniale Innovation	Commandes Exploitation inférieures à 300€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale <b>Youssef CHOUAF</b> avec subdélégation (visa et réception)		Chargé Innovation <b>Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT</b> (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Exploitation entre 300€ et 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale <b>Youssef CHOUAF</b> avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Territoriale <b>Youssef CHOUAF</b> (visa 2)	DG <b>Maxime BITTER</b> (visa 2)	Chargé Innovation <b>Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT</b> (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Exploitation supérieures à 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale <b>Youssef CHOUAF</b> avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Territoriale <b>Youssef CHOUAF</b> (visa 2) + DG <b>Maxime BITTER</b> (visa 3)	DG <b>Maxime BITTER</b> (visa 2) + remplacement DG selon les modalités habituelles (visa 3)	Chargé Innovation <b>Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT</b> (visa et réception)	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
Direction Stratégie Territoriale Innovation	Commandes Investissement inférieures à 300€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement entre 300€ et 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF (visa 2)	DG Maxime BITTER (visa 2)	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement supérieures à 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF (visa 2) + DG Maxime BITTER (visa 3)	DG Maxime BITTER (visa 2) + remplacement DG selon modalités habituelles	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Stratégie Patrimoniale et Grands Projets, de la Direction de la Stratégie Territoriale, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Eva NANINCK, Responsable de la Stratégie Patrimoniale et Grands Projets.

Annule et remplace l'arrêté 23/0049

### ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Eva NANINCK, Responsable de la Stratégie Patrimoniale et Grands Projets, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction de la Stratégie Territoriale comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Stratégie Patrimoniale et Grands Projets, dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.

⇒ Signature de tout courrier, document, convention et acte relatifs à la mise en place, la mise en œuvre et le suivi :

- De la Stratégie Patrimoniale.
- Du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP).
- Du Plan Pluriannuel de Travaux (PPDT).
- Des grands projets.
- Du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), à travers les opérations de démolition ou de requalification lourde de logements locatifs sociaux, le relogement et l'accompagnement au relogement des ménages.
- Des diagnostics au service de la stratégie globale.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, des prestataires qui relèvent du ressort de la Stratégie Patrimoniale et Grands Projets.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

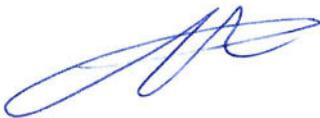
Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 11 avril 2024

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

La Responsable du pôle Stratégie Patrimoniale et Grands Projets  
Eva NANINCK



DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
Direction Stratégie Territoriale Peuplement	Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Assistantes Nathalie HANSART Juliette BUSIGNIES	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement entre 300€ et 30 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF	Directeur Général Maxime BITTER visa 2	Assistantes Nathalie HANSART Juliette BUSIGNIES	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement supérieures à 30 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF + DG Maxime BITTER visa 3	Directeur Général Maxime BITTER visa 2 et 3	Assistantes Nathalie HANSART Juliette BUSIGNIES	Se remplacent entre elles

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLACANT SUBDELEGATAIRE
Direction Générale Direction Stratégie Peuplement Attractivité Suivi NPNRU	Commandes Fonctionnement Direction inférieures à 300€ TTC	Directeur Youssef Chouaf avec subdélégation pour visa et réception		Chargés d'étude /de mission Josef SACEPE - Frédérique OLLION - Eva NANNINCK - Claire MAUDUIT - Lilly RAHAROLAHY - Nathalie HANSART	Se remplacent entre eux
	Commandes entre 300€ et 3 000€ TTC	Directeur Youssef Chouaf avec subdélégation pour visa et réception + visa 2	Directeur Général Maxime BITTER visa 2	Chargés d'étude /de mission Josef SACEPE - Frédérique OLLION - Eva NANNINCK - Claire MAUDUIT - Lilly RAHAROLAHY - Nathalie HANSART	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Direction supérieures à 3 000€ TTC	Directeur Youssef Chouaf avec subdélégation pour visa et réception + visa 2 + Directeur Général visa 3	Directeur Général Maxime BITTER visa 2 et remplacement du Directeur général selon les procédures habituelles visa 3	Chargés d'étude /de mission Josef SACEPE - Frédérique OLLION - Eva NANNINCK - Claire MAUDUIT - Lilly RAHAROLAHY - Nathalie HANSART	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLI DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLI SUBDELEGATAIRE
Direction Stratégie Territoriale Peuplement	Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement entre 300€ et 3 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Responsable peuplement Joseph SACEPE	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF visa 2	Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement entre 3 000€ TTC et 100 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Responsable peuplement Joseph SACEPE + visa 3 Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF visa 2 + DG Visa 3	Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Supérieures à 100 000 € TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Responsable peuplement Joseph SACEPE + visa 3 Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF visa 2 + remplacement DG selon modalités habituelles	Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
Direction stratégique patrimoniale Innovation	Commandes Exploitation inférieures à 300€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Exploitation entre 300€ et 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF (visa 2)	DG Maxime BITTER (visa 2)	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Exploitation supérieures à 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF (visa 2) + DG Maxime BITTER (visa 3)	DG Maxime BITTER (visa 2) + remplacement DG selon les modalités habituelles (visa 3)	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
Direction Stratégie Territoriale Innovation	Commandes Investissement inférieures à 300€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement entre 300€ et 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF (visa 2)	DG Maxime BITTER (visa 2)	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement supérieures à 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF (visa 2) + DG Maxime BITTER (visa 3)	DG Maxime BITTER (visa 2) + remplacement DG selon modalités habituelles	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux

Arrêté n° 24/0028

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément du service stratégie peuplement et observatoire, de la Direction de la Stratégie Territoriale, il y a lieu de prévoir une délégation de signature pour les commandes de fonctionnement au profit de Monsieur Joseph SACEPE, responsable stratégie peuplement et observatoire.

### ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Joseph SACEPE, responsable stratégie peuplement et observatoire à effet de signer les Commandes de fonctionnement du service stratégie peuplement et observatoire selon le process achats de LMH, et pour la Direction Stratégie Territoriale comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

Article 2 : La délégation de signature et l'autorisation de subdélégation de signature s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 11 avril 2024

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

Le Responsable stratégie peuplement et observatoire  
Joseph SACEPE



Cette décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux près le juge compétent en application des articles R. 421-1 et s. du Code de Justice administrative. Un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux sus énoncé qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la réponse qui lui a été réservée. Au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'autorité signataire de la décision vaut rejet implicite du recours gracieux.

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
Direction Stratégie Territoriale Peuplement	Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Assistantes Nathalie HANSART Juliette BUSIGNIES	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement entre 300€ et 30 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF	Directeur Général Maxime BITTER visa 2	Assistantes Nathalie HANSART Juliette BUSIGNIES	Se remplacent entre elles
	Commandes Fonctionnement supérieures à 30 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF + DG Maxime BITTER visa 3	Directeur Général Maxime BITTER visa 2 et 3	Assistantes Nathalie HANSART Juliette BUSIGNIES	Se remplacent entre elles

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLACANT SUBDELEGATAIRE
Direction Générale Direction Stratégie Peuplement Attractivité Suivi NPNRU	Commandes Fonctionnement Direction inférieures à 300€ TTC	Directeur Youssef Chouaf avec subdélégation pour visa et réception		Chargés d'étude /de mission Josef SACEPE - Frédérique OLLION - Eva NANNINCK - Claire MAUDUIT - Lilly RAHAROLAHY - Nathalie HANSART	Se remplacent entre eux
	Commandes entre 300€ et 3 000€ TTC	Directeur Youssef Chouaf avec subdélégation pour visa et réception + visa 2	Directeur Général Maxime BITTER visa 2	Chargés d'étude /de mission Josef SACEPE - Frédérique OLLION - Eva NANNINCK - Claire MAUDUIT - Lilly RAHAROLAHY - Nathalie HANSART	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Direction supérieures à 3 000€ TTC	Directeur Youssef Chouaf avec subdélégation pour visa et réception + visa 2 + Directeur Général visa 3	Directeur Général Maxime BITTER visa 2 et remplacement du Directeur général selon les procédures habituelles visa 3	Chargés d'étude /de mission Josef SACEPE - Frédérique OLLION - Eva NANNINCK - Claire MAUDUIT - Lilly RAHAROLAHY - Nathalie HANSART	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
Direction Stratégie Territoriale Peuplement	Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement entre 300€ et 3 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Responsable peuplement Joseph SACEPE	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF visa 2	Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement entre 3 000€ TTC et 100 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Responsable peuplement Joseph SACEPE + visa 3 Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF visa 2 + DG Visa 3	Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Supérieures à 100 000 € TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Responsable peuplement Joseph SACEPE + visa 3 Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF visa 2 + remplacement DG selon modalités habituelles	Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
Direction stratégie patrimoniale Innovation	Commandes Exploitation inférieures à 300€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Exploitation entre 300€ et 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF (visa 2)	DG Maxime BITTER (visa 2)	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Exploitation supérieures à 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF (visa 2) + DG Maxime BITTER (visa 3)	DG Maxime BITTER (visa 2) + remplacement DG selon les modalités habituelles (visa 3)	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
Direction Stratégie Territoriale Innovation	Commandes Investissement inférieures à 300€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement entre 300€ et 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF (visa 2)	DG Maxime BITTER (visa 2)	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement supérieures à 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF (visa 2) + DG Maxime BITTER (visa 3)	DG Maxime BITTER (visa 2) + remplacement DG selon modalités habituelles	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux

Arrêté n° 24/0029

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction Générale Adjointe Proximité, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Anne SOUMIREU MOURAT, Directrice Vie du locataire et relation proximité, de la Direction Générale Adjointe Proximité, à compter du 15 avril 2024.

Annule et remplace l'arrêté 23/0033

### ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Anne SOUMIREU MOURAT, Directrice Vie du locataire et relation proximité, de la Direction Générale Adjointe Proximité, à compter du 15 avril 2024, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Direction Vie du locataire et relation proximité dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, des prestataires qui relèvent du ressort de la Direction Vie du locataire et relation proximité, et plus précisément dans le cadre de ses missions, notées ci-dessous :

La sécurisation du fonctionnement de la Direction de proximité avec la mise en place des processus de gestion des réclamations, notamment techniques, et de surveillance des résidences.

La satisfaction client et la qualité de service au cœur des préoccupations en favorisant la convergence de tous les métiers de l'office vers le client.

Les relations étroites avec les services supports et les autres services opérationnels et de maîtrise d'ouvrage.

La réflexion et à la mise en place d'une nouvelle organisation du CRC.

L'organisation des agences en répartissant les rôles et en ordonnant l'ensemble du processus, y compris la gestion de la vie du bail, les visites de courtoisie, la réalisation de l'État Des Lieux d'entrée et de sortie, ainsi que les relations avec les représentants de locataires et les partenaires.

La participation à l'élaboration des plans de lutte contre la vacance et l'impayé, et assurer le suivi des indicateurs définis.

La promotion de l'esprit d'équipe et l'intelligence collective au sein de l'organisation.

⇒ Dépôts de plainte au nom de Lille Métropole Habitat, avec constitution de partie civile le cas échéant, auprès des autorités compétentes pour les actes de vandalisme ou autres commis à l'encontre du patrimoine de LMH ainsi que pour les agressions réalisées sur le personnel de LMH.

Article 2 : La délégation de signature et l'autorisation de subdélégation de signature s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 15 avril 2024

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

La Directrice Vie du locataire et relation proximité  
Anne SOUMIREU MOURAT

